



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Arrêté n°2026ARR003**

**Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 20 février 2026**

**Objet : Déport de l'autorité territoriale**

**Le Maire de la Ville de Cugnaux,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2123-35 ;

**Vu** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et notamment son article 2 ;

**Vu** le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013, et notamment son article 5 ;

**Vu** la demande de protection fonctionnelle de Madame Ana FAURE en date du 9 février 2026 ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1**

Monsieur le Maire n'utilisera aucun des pouvoirs propres et délégués qu'il détient au titre de l'instruction de la demande de protection fonctionnelle de Madame Ana FAURE, notamment :

- s'abstiendra de toute intervention relative à l'instruction, la préparation, l'adoption, le suivi et l'exécution des décisions portant sur le dossier susmentionné, en ce compris les suites qui pourraient y être apportées ;
- ne signera aucun document afférent au dossier précité ;
- ne donnera aucune instruction aux élus et aux services dans le cadre de la gestion du dossier concerné par le présent arrêté ;
- ne participera pas et ne sera pas présent aux commissions ou réunions, même informelles, se rapportant aux affaires et décisions concernant le dossier visé.

#### **ARTICLE 2**

Pour l'exercice des pouvoirs sur lesquels porte le présent arrêté, Monsieur le Maire est suppléé par Monsieur Bernard ARTERO.

### **ARTICLE 3**

Dans l'exercice de cette suppléance, et par dérogation aux règles prévues à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire n'adressera aucune instruction à Monsieur Bernard ARTERO.

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

**Cugnaux, le 20 février 2026**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

**Albert SANCHEZ**